Image not found or type unknown

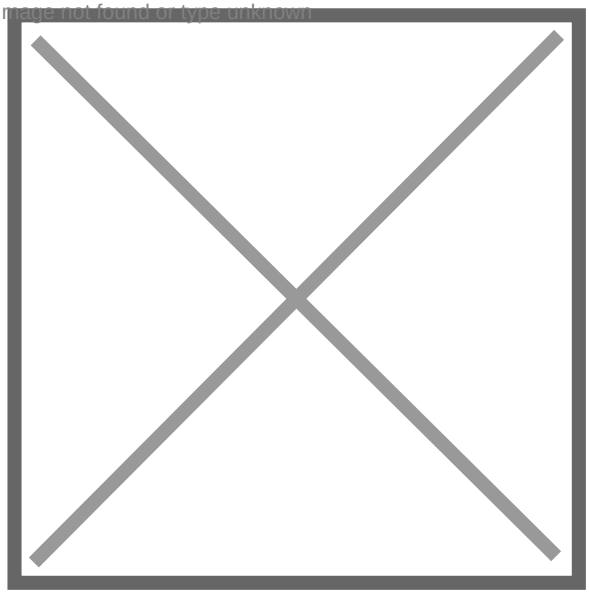

Problème de salaire sur une base de 35h/semaine

Par **sloog**, le **13/08/2009** à **21:00**

Bonjour,

J'ai été embauché en CDD pour la période 23 juin 09 - 22 août 09 sur une base de 35h semaine soit 151.67 mensuelles (contrat)!

Fin juillet je signe et valide ma presence en magasin pour 175 heure pour juillet (cette année juillet a 5 semaines) or sur ma fiche de paye je remarque que seulement 151.67h ont été payé comme dit dans le contrat!

Travaillant dans un magasin de jouet, mon responsable ma avancé que ce mois ci j'avais depassé le nombre d'heure mais que par exemple le mois prochain je travaillerai moins que 151.67h

mon contrat va être renouvellé jusqu'en novembre mais j'aimerai y voir plus clair au sujet de la vingtaine d'heures qui ont disparu et pour un magasin de jouet les nombre d'heures ont qu'augmenter jusqu'à novembre!

pourquoi travaillé 175 heure si je suis payé que 151.67h, aidez moi à y voir plus clair s.v.p

Par **sloog**, le **13/08/2009** à **21:44**

personne peut m'aider? :(

Par **Visiteur**, le **14/08/2009** à **15:49**

bonjour

les personnes qui répondent sur ce site sont tous bénévoles.. et ne sont pas automatiquement connectés 24 h sur 24 derrère leur ordi... un peu de patience... et voilà une réponse :

la rémunération d'un cdd est mensualisé (sauf pour les saisonniers et intérimaires qui sont effectivement payés aux heures effectuées).

la rémunération mensualisée est une moyenne calculée sur la base de l'horaire hebdomadaire de 35 heures.. peut importe le nombre d'heures dans le mois, le salaire sera toujours égal à 151 h 67

en effet, certains mois on fait plus d'autres moins... c'est pas juste pour les cdd.. mais c'est la loi..

par contre si vous entrez ou sortez en milieu de mois.. on doit vous payer sur les heures effectuées.

Par **sloog**, le **14/08/2009** à **23:03**

Merci d'avoir pris le temps de me repondre donc le ait d'avoir travailler 175 heures en juillet parce il y a 5 semaines, je me fait "sucré" plus de 20h.

Je comprend que l'on travaille plus certains mois et moins pour d'autres mais je trouve que les 20h seront dificilement ratrapable d'ici à novembre!

En tout cas merci de m'avoir un peu éclairé, familièrement, je l'ai dans l'os !!

Par **Visiteur**, le **15/08/2009** à **07:33**

re

en juillet il y a 22 jours de travail soit 154 heures... (donc 2 h en plus)...

je n'ai pas compté le 14 juillet car pour qu'il soit payé il faut au minimum 3 mois d'ancienneté...

donc si vous avez 20 heures en plus c'est que vous devez avoir fait des heures sup.

(en aout si vous aviez travaillé tout le mois vous n'auriez fait que 147 h...soit 4 h de moins)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés